### Bulletin d'inscription au verso à déposer à l'accueil ou à renvoyer par mail

#### Horaires d'accueil des enfants

Lundi: 7h30-9h / 16h30-19h - Ecole Virson 7h30-8h30 / 17h-19h - Ecoles Bouhet, Chambon

Mardi: 7h30-9h / 16h30-19h - Ecole Virson 7h30-8h30 / 17h-19h - Ecoles Bouhet, Chambon

> Mercredi: 7h30-9h - Ecole Virson 7h30-8h30 - Ecoles Bouhet, Chambon

Jeudi: 7h30—9h / 16h30—19h - Ecole Virson
7h30—8h30 / 17h—19h - Ecoles Bouhet, Chambon

Vendredi : 7h30-9h / 16h30-19h - Ecole Virson 7h30-8h30 / 17h-19h - Ecoles Bouhet, Chambon

#### TARIFS Périscolaire matin et soir

Facturation à l'heure entamée \*Tarifs applicables au 01/09/2014

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •					
Coût horaire	Allocataire CAF/MSA	Passeport CAF/MSA			
		Q3	Q2	Q1	
1 Heure	2.50 €	2.40 €	2.30 €	2€ 20	
2 Heures	4.50 €	4.40 €	4.30 €	4.20 €	
3 Heures	6€	5.90 €	5.80 €	5.70 €	

Hors CAF /MSA - majoration de 0,50 € par heure

Le goûter est à 0,60  $\ensuremath{\varepsilon},$  il est automatiquement facturé sur la 1ère heure de présence

RETARD 5€ par quart d'heure / famille

Absence non justifiée Matin 2,50 € / enfant Soir 5 € / enfant

# Pôle enfance PAPJ



Responsable Accueil de Virson : Rémi OLLARD / 05.46.68.79.44

#### **OCTOBRE 2017**



Directrice de l'association : Céline ESPIOT / 06.11.87.11.48

> Secrétariat : Elodie SERER

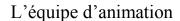
© 05.46.01.97.69 contact@papj.fr www.papj.fr





## Chez les grands:

- 🕝 La main à la pâte
- E Le papier, ça déchire



Responsable de l'accueil : Rémi Ollard Animatrices : Marie Neveu, Céline Stroobants





# Chez les petits:

- \* Atelier "Bob la bricole"
- Récré-atelier A la recherche des couleurs







# BULLETIN D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE OCTOBRE 2017

Ecole: O Vérines O Croix Chapeau O RPI (Virson / Bouhet / Chambon)

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

	MATIN	SOIR
Lundi 02/10		
Mardi 03/10		
Mercredi 04/10		
Jeudi 05/10		
Vendredi 06/10		
Lundi 09/10		
Mardi 10/10		
Mercredi 11/10		
Jeudi 12/10		
Vendredi 13/10		
Lundi 16/10		
Mardi 17/10		
Mercredi 18/10		
Jeudi 19/10		
Vendredi 20/10		

#### Vacances de Toussaint

Du 23 Octobre 2017 au 05 Novembre 2017

Abs pour maladie : fournir un certificat médical dans les 8 jours qui suivent l'absence Toute absence non justifiée ou annulée hors délai sera facturée.

Annulation de dates : 1 semaine avant la date concernée par écrit

Nous informons les parents de leur intérêt à souscrire pour leurs enfants un contrat d'assurances de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées.

Nom et Signature des parents,

SIGNATURE OBLIGATOIRE